



L'ESSENTIEL DES ACTIONS ET DES COMPTES

2025

RAPPORT FINANCIER DE L'ACTIVITÉ
DU 1^{er} OCTOBRE 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2025

04.

LES MISSIONS
SOCIALES DE LA
FONDATION EN 2025

10.

LES AUTRES ACTIONS
ET INFORMATIONS
DE LA FONDATION

12.

NOS RESSOURCES
ET LEUR UTILISATION
POUR L'EXERCICE

FONDATION
POUR LE **LOGEMENT**
ANCIENNEMENT FONDATION ABBÉ PIERRE



327 092



PERSONNES ONT BÉNÉFICIÉ DIRECTEMENT D'UNE ACTION SOUTENUE PAR LA FONDATION EN 2025.

PLUS DE **96 %**



C'EST LE POURCENTAGE DES RESSOURCES DE LA FONDATION PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE (COLLECTE, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE, MÉCÉNAT ET AUTRES PRODUITS) EN 2025, SOIT 55,4 MILLIONS D'EUROS.

PRÈS DE **77 %**



C'EST LE POURCENTAGE DES EMPLOIS CONSACRÉS DIRECTEMENT AUX MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2025, SOIT 46,2 MILLIONS D'EUROS. LES 8 AXES D'INTERVENTION DE LA FONDATION SONT DÉTAILLÉS EN PAGES 4 À 9.



LE MOT DU TRÉSORIER

L'engagement quotidien de toutes et tous pour permettre à la Fondation pour le Logement des Défavorisés d'agir au plus près des besoins, c'est cette dimension humaine qui a tout particulièrement caractérisé l'année 2025 et je souhaitais le souligner ici, en introduction de cet *Essentiel des Comptes*.

L'engagement individuel et collectif des équipes salariées et bénévoles, des administrateurs et de nos partenaires s'est nourri d'une solidarité partagée, essentielle pour chacune et chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, après le choc qu'elle a subi en 2024, la Fondation se projette dans le futur avec sa nouvelle identité, **forte du soutien de ses donatrices et donateurs, engagés eux aussi à ses côtés** dans le combat contre la pauvreté et le mal-logement.

C'est ainsi qu'en 2025 et malgré l'impact des révélations, nous avons pu soutenir tous ensemble 762 actions développées partout sur le territoire et à l'international.

Les défis que la Fondation doit relever sont encore grands, déterminants pour consolider son modèle résilient, fidèle à ses valeurs et à son combat contre le mal-logement.

Pour les relever, la Fondation pourra s'appuyer sur ses forces vives, sur cet engagement collectif précieux, sur sa gouvernance attentive et sa gestion financière solide. Nous l'avions dit en 2024, au plus fort de la crise, « *Jamais nous ne baisserons les bras* ».

L'an dernier, plus de 327 000 personnes ont directement bénéficié d'une action soutenue par la Fondation pour le Logement. **Pour lutter contre la pauvreté et défendre l'accès au logement, besoin vital, la Fondation ne lâchera jamais et continuera d'agir.** 🏠

Christian Alibay, Trésorier

LES MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION EN 2025

Durant l'exercice 2025, La Fondation a dû concilier la nécessité de toujours agir au plus près des personnes tout en préservant sa capacité d'action au regard d'une baisse significative de la collecte dès les premiers mois de l'exercice budgétaire.

Avec réactivité, elle a engagé un peu plus de 46 millions d'euros dans ses missions sociales, soutenant et développant 762 actions partout sur le territoire et à l'international.

1. ACCOMPAGNER LES PERSONNES DE LA RUE AU LOGEMENT

11,5 M€ → 25 %



Répondant à l'urgence sociale, la Fondation a soutenu au cours de cet exercice, 46 projets liés au fonctionnement des structures dédiées à l'accueil en journée des personnes les plus vulnérables et déclinées ainsi : 23 Boutiques Solidarité, 20 accueils de jour et 3 projets liés à des extensions d'ouverture des Boutiques Solidarité durant la période hivernale ; 8 projets d'investissement (1 réhabilitation, 6 constructions, 1 aide à l'équipement) et 9 projets divers (2 projets loisirs

et sports, 4 ateliers artistiques, 1 projet santé, 2 projets d'accompagnement à la réflexion autour du projet social). Axe fort du soutien aux acteurs associatifs agissant au plus près des personnes en situation de fragilité, le secteur a proposé de nombreux temps de formation et d'échange de pratiques. Durant cette année, ce sont 4 sessions de formation qui ont été planifiées.

Concernant les Pensions de famille, dont la Fondation a suivi et soutenu plus de 300 projets depuis les années 2000, des liens étroits ont été entretenus avec son réseau d'une quarantaine de lieux de vie. L'année 2025 a été marquée par la finalisation de la recherche sur le métier d'hôte qui a fortement mobilisé les équipes. D'autre part, 5 projets ont été portés par le secteur dans le cadre du réseau « *Un domicile fixe et décent pour tous* ». La démarche « *C'est pas du Luxe !* » s'est déclinée en 2025 sous la forme d'une présence inédite de l'exposition « *Notre Musée* » au Grand Palais, à Paris, découverte par 9 000 visiteurs. À Avignon, la parade « *Nous sommes - Nós somos* » a offert une place aux associations qui luttent contre la précarité, parmi les célébrations de la capitale de la culture. Enfin, la 6^e édition de « *Sète à Toi* », du 16 au 20 juin, a réuni en bord de mer pour une semaine de loisirs, plus de 350 vacanciers, habitants de Pensions de famille, personnes accueillies dans les Boutiques Solidarité et accompagnées au sein du réseau « *Un Domicile Fixe et Décent pour Tous* », et encadrés par des hôtes, travailleurs sociaux ou bénévoles. 🏠

2. PARTICIPER À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DURABLES

7,1 M€ → 15,3 %



120 projets portés par 72 partenaires distincts ont bénéficié d'une ou plusieurs aides financières de la part du secteur qui regroupe le programme « Toits d'Abord », avec 494 logements soutenus financièrement sur l'exercice (dont 11 Pensions de famille et 4 résidences sociales jeunes). À noter qu'à la hausse désormais durable du coût des opérations, s'ajoute également un désengagement fort des collectivités locales notamment en termes de subventions. L'année 2025 compte comme la deuxième année de mise en œuvre de la convention

actuelle du programme CEE, créé en 2012, avec un nouvel audit qui a souligné la solidité du pilotage du programme, la qualité de la traçabilité financière et la conformité aux exigences.

Enfin, cette année a été la quatrième année pleine et entière de soutien à l'habitat des Compagnes et Compagnons. 4 nouvelles communautés en ont bénéficié. Dans le détail, près de 38 logements ont fait l'objet d'un soutien au titre des travaux et 2 communautés ont été soutenues au titre des études pour la réalisation de travaux à terme. 🏠

3. LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET PRÉCAIRE

4,6 M€ → 10 %



125 ménages propriétaires occupants en difficulté ont été soutenus par le programme « SOS Taudis » pour un total de 1,7 M€. 53 % des dossiers ont été instruits par les agences régionales de la Fondation et 47 % par le secteur, à la Délégation générale ; la contribution moyenne par ménage qui s'élève pour 2025 à 11500 €, est en progression par rapport à l'année 2024 (9000 €). La hausse du montant global des travaux, les réformes des politiques publiques d'aide à l'amélioration de l'habitat et l'attention croissante de la Fondation à la qualité des projets et l'achèvement des travaux pour les ménages accompagnés (des travaux d'urgence aux travaux d'ampleur jusqu'aux finitions) expliquent cette progression.

En 2025, la Fondation a également soutenu 9 projets dédiés à l'habitat précaire et de fortune (amélioration des conditions de vie des personnes vivant en squats, bidonvilles ou autres lieux de vie informels tant en milieu urbain que rural).

Enfin, 4 projets de « maisons accueillantes », lieux de vie initiés par des collectifs de citoyens offrant des conditions de vie dignes et un accompagnement de qualité aux personnes en errance, ont été soutenus. 🏠



« Ce sont mes enfants qui m'ont donné la force de tenir ! On a vécu ici avec 13°C en hiver, des fuites dans la toiture et du salpêtre sur les murs. Et les toilettes au fond du garage. »

Émilie, mère isolée avec 4 enfants, soutenue par la Fondation dans le cadre de son programme « SOS Taudis ».

4. PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PRIVATION DES DROITS SOCIAUX

4,5 M€ → 9,8 %



96 soutiens dans ce domaine ont été menés au national, déclinés en 3 axes principaux : les permanences d'Accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH) ; les projets d'accompagnement, de mobilisation ou d'interpellation en matière de droits sociaux ; les actions de prise en charge et d'accompagnement. Passée en numéro vert en 2025, la plateforme « Allô Prévention Expulsion » a répondu à 1388 appelants et à près de 3500 mails en 2025. Cette année, plus de 17 000 ménages ont bénéficié d'un accompagnement sociojuridique du réseau ADLH. Ce réseau a également conforté son identité propre, avec la mise en ligne de son site internet et la production d'un premier bilan, valorisé au début de la trêve hivernale des expulsions locatives.

Au cours de l'exercice, le secteur a produit un document de plaidoyer sur les expulsions locatives et publié une enquête sur la loi Kasbarian-Bergé. Par ailleurs, le réseau Jurislogement a fait paraître le 1^{er} numéro de la revue juridique du Droit au Logement. En Île-de-France, l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation a accompagné en 2025 1307 ménages dans la mobilisation de leurs droits (prévention des expulsions locatives, habitat indigne...) et conseillé 6 000 personnes en difficulté, en entretiens individuels ou collectifs. 🏠

5. SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES HABITANTS

2,7 M€ → 5,9 %



108 projets ont été déployés dans 66 quartiers populaires en métropole et en Outre-mer en 2025. Mieux vivre au quotidien dans son logement, sa cité ; renforcer le droit au bien-être des personnes exclues du logement et de la société ; soutenir l'expression des plus vulnérables dans l'espace public... Sous ces 3 axes, le secteur a accompagné des dynamiques citoyennes dans plus de quarante villes, qui visent la prise, ou la reprise en main de leur vie, par des personnes mal logées, isolées, voire malmenées, particulièrement dans les régions d'implantation des agences de la Fondation. Enfin, l'année 2025 a permis à la Fondation de développer sa démarche de capacitation au travers de 24 projets (expérimentations autour de lieux de vie, soutien à des organisations collectives et à leur mise en lien, dynamiques de plaidoyer...), avec comme point d'orgue, l'Assemblée Populaire contre les Injustices, organisée mi-juin, à Grenoble. 🏠

6. COMPRENDRE, INTERPELLER ET SENSIBILISER

9,1 M€ → 19,7 %



Après la crise « abbé Pierre », une 1^{re} campagne au cinéma et digital a permis à la Fondation de reprendre la parole : « **Jamais nous ne baissons les bras** » a rappelé les combats de la Fondation en se clôturant comme suit : « *La Fondation Abbé Pierre va changer de nom, pas de combat.* » Puis, la Fondation a décliné sa campagne d'hiver, « *Quitter la rue, c'est faire gagner la vie* » sous de multiples supports print, digital, clip TV et cinéma. Enfin, une dernière campagne institutionnelle a été diffusée en avril et mai 2025 afin de faire connaître le nom et le projet de la nouvelle Fondation pour le logement des Défavorisés.

Autre temps fort, la présentation du rapport sur « *L'État du mal-logement en France* », qui a eu lieu le 4 février 2025 en format digital uniquement

et durant une demi-journée. La présentation s'est tenue, en direct, au Studio 49 (Paris 15^e), 2 000 participants ont été comptabilisés sur le site dédié à cette édition clôturée avec la Ministre chargée du Logement, Valérie Létard.

Outre la production du rapport annuel, la Direction des Études a publié en 2024-2025 des rapports sur la précarité énergétique d'été dans les « logements bouillottes », les « Tanguy » ou encore le « 5^e baromètre de l'encadrement des loyers » en France. Tout au long de l'exercice, la Direction des Études a accompagné les agences régionales dans leurs diagnostics locaux sur le mal-logement ; en lien avec d'autres organisations, elle a également travaillé avec la Fondation pour la Nature et l'Homme et France Nature Environnement à un rapport sur la manière de concilier production de logements et respect du Zéro artificialisation nette (ZAN). Par ailleurs, la Fondation a présenté son dixième éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, en partenariat avec la Feantsa. Enfin, l'analyse et le point de vue de la Fondation sont régulièrement demandés sur les problématiques de logement et cela, aussi bien à l'échelle régionale grâce à ses 9 agences réparties sur le territoire, qu'au niveau national. 🏠

7. RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

2,5 M€ → 5,4 %



Au sein de ses 9 agences, la Fondation apporte un soutien financier direct et immédiat aux personnes très modestes en difficulté afin de répondre dans l'urgence à leurs besoins, via ses aides de détresse. Citons par exemple le paiement du loyer ou des fluides, dans un contexte de restriction des critères d'aide des Fonds Solidarité Logement, qui laisse de côté un nombre croissant de ménages à faibles ressources peinant à faire face aux coûts de leur logement. 🏠

8. AGIR AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

4,1 M€ → 8,8 %



Tout au long de l'année 2025, malgré un contexte géopolitique fracturé et des ressources en baisse, la Fondation a continué de réaffirmer son engagement pour un logement digne des populations les plus pauvres, dans le cadre de 16 projets pluriannuels menés dans 15 pays, aux côtés de partenaires locaux et internationaux. 14 projets plus ponctuels ont été également soutenus au Népal, au Nicaragua, au Sénégal, au Rwanda, au Maroc et en Ukraine. Enfin, le partenariat avec Emmaüs International a permis la mise en œuvre de 6 projets menés en Argentine, au Burkina Faso, au Cameroun, aux États-Unis et en Inde. Au total, près de 86 000 personnes ont bénéficié de l'aide de la Fondation à l'international. 🏠



« Aujourd'hui, avec mon RSA, les fins de mois sont difficiles. J'avoue qu'à partir du 20 du mois, je tire la langue, c'est très serré, je fais attention à tout et on ne mange que des cuisses de poulet, c'est ce qu'il y a de moins cher. Je n'utilise plus ma voiture car je ne peux assumer la réparation de l'embrayage... »

Nathalie, mère isolée, vit près de Toulouse.

LES AUTRES ACTIONS ET INFORMATIONS DE LA FONDATION

GOUVERNANCE DE LA FONDATION

La composition du Conseil d'administration a évolué au cours de l'exercice. Arrivée au terme de la durée maximale de mandats prévue par les statuts, Dominique Ayrault est devenue auditrice à l'issue du Conseil d'administration du 20 mai 2025. À cette même date, Dominique Hoorens a été nommé administrateur. Après validation par les instances de la Fondation et d'Emmaüs France, Tarek Daher a rejoint le Conseil d'administration le 16 septembre 2025, au titre du siège statutairement dédié à un représentant d'Emmaüs France. Conformément aux statuts, le Bureau a été renouvelé en mai 2025 pour une durée de deux ans. Marie-Hélène Le Nédic, présidente, et Christian Alibay, trésorier, ont été reconduits dans leurs fonctions. Patrick Rouyer, précédemment secrétaire, a été nommé vice-président et Claudine Jasson secrétaire. Le changement de dénomination de la Fondation pour le Logement des Défavorisés a été acté par arrêté du 23 janvier 2025. Dans ce prolongement, un chantier de révision des statuts a été engagé afin d'assurer leur conformité aux statuts types applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA FONDATION

La Fondation a deux modalités d'intervention :

- ses actions propres, gestion directe d'établissements (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...) ainsi que ses missions de sensibilisation, d'études et de plaidoyer menées sur le terrain et au niveau national auprès des collectivités et pouvoirs publics.
- l'appui aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) auxquels la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives lorsque ces dernières rejoignent ses propres objectifs.

Cet appui se concrétise notamment par l'attribution de contributions financières.

MOUVEMENT EMMAÛS

La Fondation, en tant que membre du mouvement Emmaüs, oriente une partie de ses soutiens

financiers à des projets de ce dernier. Ainsi, sur l'exercice, près de 2,5 M€ ont été accordés au mouvement :

- plus de 0,4 M€ pour la réhabilitation de l'habitat des compagnons des communautés d'Emmaüs
- près de 0,8 M€ pour des actions d'accueil et d'accompagnement ou le financement d'hébergements d'urgence ou d'insertion (dont 0,3 M€ dédiés à des actions de solidarité internationale)
- et près de 1,3 M€ dans le cadre d'un reversement de quote-part de générosité à Emmaüs Solidarité pour des actions destinées aux quelques 5 000 personnes et familles en grande difficulté qu'elle accompagne.

EMMAÛS HABITAT

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est actionnaire majoritaire à hauteur de 73 % d'Emmaüs Habitat (6 de ses représentants siègent à son Conseil d'Administration). Cette société Hlm de droit commun gère plus de 15 000 logements locatifs sociaux (logements collectifs et individuels, foyers et résidences sociales, Pensions de famille).

Le parc, qui accueille les ménages pauvres et modestes, est principalement concentré en Île-de-France. En 2025 notamment, 42 logements





La Fondation pour le Logement des Défavorisés est Fondation « Abritante ». Par ce statut, et grâce à ses partenaires associatifs, elle favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

ont été construits à Verrières-le-Buisson (91), dont 18 logements très sociaux et 20 logements à loyer modéré.

LA FONDATION ABRITANTE

La Fondation pour le Logement des Défavorisés est fondation « abritante ». Par ce statut, et grâce à ses partenaires associatifs, elle favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion. Sur l'exercice, les deux fondations abritées, la « *Fondation Solidarités Nouvelles pour le Logement* » et la « *Fondation Alynea - Samu Social 69* », ont recueilli par le biais de la Fondation pour le Logement 101 k€ de dons. Sur la même période, 150 k€ ont été engagés dans des soutiens financiers à des projets de lutte contre le mal-logement et l'exclusion financés par la collecte de l'année en cours et, en partie par les fonds collectés sur les exercices antérieurs. Exemple, la création de 6 logements, à Louveciennes (78) où le soutien de 65 000 euros de la Fondation doit

permettre de co-financer une partie des travaux, notamment liés aux surcoûts apparus suite aux fortes pluies en 2023. L'objectif est de créer un environnement sain et énergétiquement performant pour les futurs locataires. 🏠

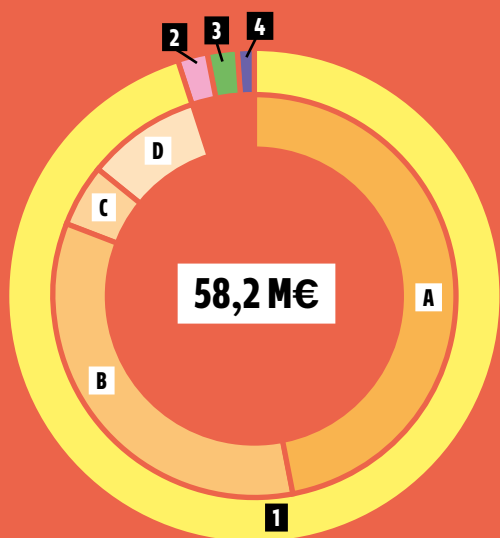
LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS ET LA POLITIQUE SALARIALE

La Fondation a mis en place une grille de classification des métiers ainsi qu'une fourchette de rémunérations à l'embauche. Elle veille à ce que le rapport entre les rémunérations les plus élevées et les rémunérations les plus basses reste limité. La signature d'un accord entre la Délégation Générale et les partenaires sociaux a conduit à l'instauration d'un système mixte valorisant l'ancienneté à la Fondation, la dimension collective ainsi que la contribution individuelle.

DÉCOMPOSITION DES RESSOURCES

À PARTIR DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

PLUS DE 96 % DES RESSOURCES DE L'EXERCICE PROVIENNENT DE L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



1 Produits de la générosité du public : 96 %

- A La Collecte : 47 %
- B Legs, donations et assurances-vie : 34 %
- C Mécénat : 5 %
- D Autres produits liés à la générosité du public : 10 %

2 Subventions et autres concours publics : 2 %

3 Autres produits non liés à la générosité du public : 2 %

4 Reprises sur provisions et dépréciations & utilisation des fonds dédiés.

Ratios des ressources calculés sur le total des ressources du CROD* hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés qui représentent 0,7 M€ soit 1 % des ressources de l'exercice.

1. LES PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

→ 55,4 M€

Les produits de la générosité du public sont en baisse de 10,7 M€ par rapport à l'exercice précédent, effet des révélations et de leur impact sur la collecte qui s'est manifesté dès le début de l'exercice. Ils représentent cependant toujours plus de 96 % des ressources de l'exercice (hors utilisation des fonds dédiés et reprises sur provisions et dépréciations) et sont composés de :

A. LA COLLECTE (DONS MANUELS)

→ 27,2 M€

En forte baisse (-10,1 M€ par rapport à l'exercice précédent), la collecte de dons se maintient néanmoins au dessus des 27 M€, témoignant ainsi de la fidélité de nombreux donateurs et de leur fort attachement aux valeurs et au combat de la Fondation.

B. LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

→ 19,6 M€

Les produits des legs par testaments, actes de donations de biens en numéraires, mobiliers et immobiliers ainsi que des assurances-vie sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent (-0,4 M€).

C. LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISES

→ 3,1 M€

Dons financiers, opérations de ventes de produits partage, opérations spéciales... le mécénat d'entreprises contribue au financement des actions de la Fondation à hauteur de près de 5 % des ressources. Les produits du mécénat se maintiennent autour de 3,1 M€, dont 2,7 M€ liés au programme CEE.

D. LES AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

→ 5,5 M€

Les autres produits liés à la générosité du public représentent sur l'exercice près de 10 % des ressources. Ils sont stables par rapport à l'exercice précédent et sont composés principalement :

- Des produits financiers des actifs issus de la générosité du public (3 M€)
- Des reprises de soutiens financiers accordés (soldes sur opérations terminées) pour 1 M€
- Auxquels s'ajoute pour cet exercice pour 0,9 M€ de produits de cession des actifs.

2. LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

→ 1 M€

La Fondation met à contribution les pouvoirs publics exclusivement pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires (accueil de jour et Pensions de famille notamment). Les ressources issues des subventions représentent 2 % des produits de l'exercice.

3. LES AUTRES PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

→ 1,1 M€

Les autres produits sont composés essentiellement des contributions financières reçues de fondations d'entreprise ou de fonds de dotation qui soutiennent la Fondation. Ils représentent 2 % des produits de l'exercice.

4. REPRIS SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS & UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS

→ 0,7 M€

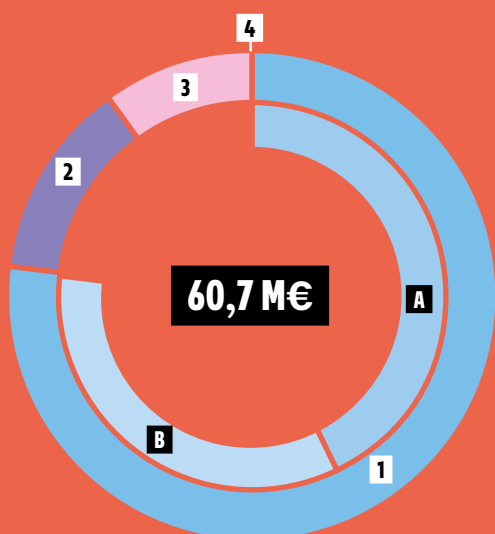
Les reprises sur provisions représentent 0,6 M€ (dont plus de 0,4 M€ concerne des reprises sur des immobilisations cédées dans l'exercice) tandis que les ressources en provenance des fonds dédiés représentent moins de 0,1 M€.

* CROD : Compte de Résultat par Origine et par Destination, établi en adéquation avec les rubriques du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges (rubrique 10 de l'annexe des comptes annuels)

LEURS UTILISATIONS

À PARTIR DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

PRÈS DE 77 % DES EMPLOIS SONT CONSACRÉS DIRECTEMENT AUX MISSIONS SOCIALES DE LA FONDATION



- 1** Frais liés aux missions sociales : 77 %
A Versements à d'autres organismes : 43 %
B Actions réalisées directement : 34 %
- 2** Frais de recherche de fonds : 13 %
- 3** Frais de fonctionnement : 10 %
- 4** Dotations aux provisions et dépréciations et reports en fonds dédiés

Ratios des emplois calculés sur le total des emplois du CROD* hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations, qui représentent 0,4 M€ soit 0,6 % des emplois de l'exercice.

1. LES FRAIS LIÉS AUX MISSIONS SOCIALES

→ **46,2 M€**

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales de la Fondation représentent près de 77 % des emplois de l'exercice (hors reports en Fonds dédiés et dotations aux provisions et dépréciations).

Elles sont en diminution de 2,2 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait des mesures de redimensionnement progressif de l'activité de la Fondation déployées dès 2025 et reflétant la volonté d'équilibre entre continuité des actions sociales prioritaires et sécurisation de la capacité à agir de la Fondation sur le long terme.

Cela s'est traduit par :

- Une baisse des aides financières accordées aux partenaires de la Fondation de 4,7 M€ (-15 %). Ces derniers accompagnent la Fondation dans la mise en œuvre de ses programmes et de ses actions : Accueils de jour, Pensions de famille, lutte contre l'habitat indigne, permanences d'accès aux droits, construction de logements très sociaux...
- Un renforcement des actions de sensibilisation et de communication de +2,5 M€ (+14 %) pour retravailler la confiance du public et installer la nouvelle identité et sa notoriété.

Les différents axes d'intervention sont regroupés en 8 thématiques qui sont détaillés entre les pages 4 et 11 de ce document.

LES FRAIS DE GESTION DES DONS, DES LIBÉRALITÉS ET FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

→ **8,1 M€**

Ces frais regroupent les frais d'appel et de gestion de la collecte pour 6,6 M€ et les frais de traitement des libéralités pour 1,5 M€. Ils restent stables par rapport à l'exercice précédent.

3. LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

→ **5,9 M€**

Les frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion de l'entité : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique...

RÉSULTAT

→ **-2,5 M€**

Le déficit de 2,5 M€ est le résultat d'une première année de baisse de collecte (-10,2 M€), dont l'impact a été partiellement amorti par un premier travail de redimensionnement qui a permis de préserver la continuité des actions essentielles de la Fondation. Ce déficit est financé par les fonds en réserves disponibles (non engagés ou affectés), constitués au fil du temps, dans une logique de gestion prudente et responsable. À fin d'exercice, la situation financière demeure solide et permet à la Fondation d'aborder sereinement les ajustements nécessaires à son adaptation.



1. Accompagner les personnes de la rue au logement : 11,5 M€/25 %
2. Participer à la production de logements sociaux durables : 7,1 M€/15,3 %
3. Lutter contre l'habitat indigne et précaire : 4,6 M€/10 %
4. Prévenir et lutter contre la privation des droits sociaux : 4,5 M€/9,8 %
5. Soutenir l'engagement des habitants : 2,7 M€/5,9 %
6. Comprendre, interpeller et sensibiliser : 9,1 M€/19,7 %
7. Répondre à l'urgence sociale : 2,5 M€/5,4 %
8. Agir au-delà des frontières : 4,1 M€/8,8 %

UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

À PARTIR DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EST EMPLOYÉE À HAUTEUR DE 76 % POUR LE FINANCEMENT DES MISSIONS SOCIALES

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS ET SUIVI DES RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le résultat de l'exercice, et donc les réserves constituées au fil du temps, sont composés uniquement de ressources issues de la générosité du public du fait des règles d'affectation des ressources aux emplois et de la part majoritaire des ressources issues de la générosité du public.

Sur l'exercice, la générosité du public a été employée à hauteur de 76 % pour le financement des Missions sociales, à hauteur de 14 % pour les Frais de recherche de fonds et à hauteur de 10 % pour les Frais de fonctionnement.

Les Missions sociales de la Fondation sont financées à plus de 95 % par de la générosité du public (soit 44,1 M€), les 5 % restants étant financés principalement par des subventions publiques et autres contributions financières.

SOLDE DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Le stock de ressources issues de la générosité du public et non encore engagées s'élevait à 29,3 M€ à l'ouverture de l'exercice. Il a été complété par 0,9 M€ de désinvestissements et a permis de financer une insuffisance de générosité de 2,5 M€ sur l'exercice.

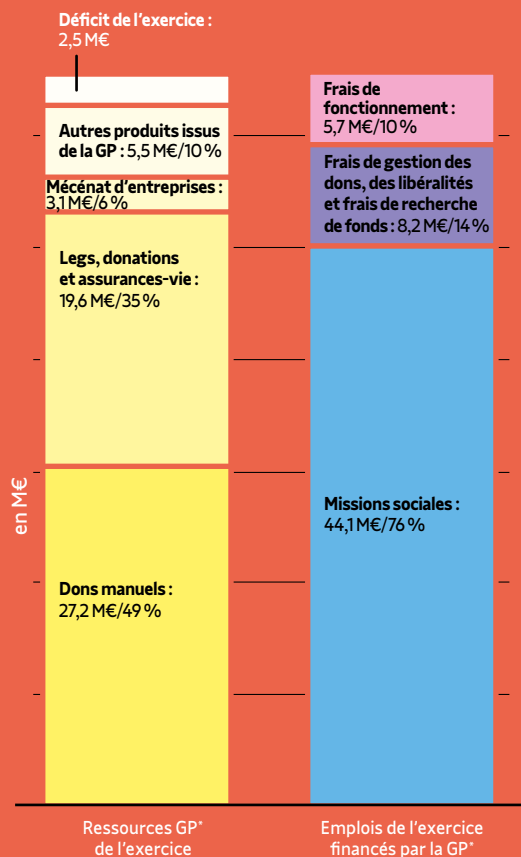
Au 30 septembre 2025, le solde de ressources liées à la générosité du public s'établit ainsi à 27,8 M€.

Afin d'optimiser les produits issus de la générosité et dans le cadre de la stratégie de placement, une partie de ce stock de générosité du public non utilisée est placée à hauteur de 16,6 M€ dans un portefeuille d'obligations classés en immobilisations financières.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Toutes les contributions volontaires en nature dont bénéficient la Fondation sont issues de la générosité du public :

→ **plus de 200 bénévoles** agissent au sein de la Fondation à travers des missions d'accueil de personnes et de familles en difficulté, d'expertise, d'instructions et de suivi des projets, ce qui représente 14 114 heures valorisées à 0,5 M€.



Ratios des ressources issues de la GP* calculés sur le total des ressources GP de l'exercice (hors déficit de l'exercice qui représente 4 % des ressources GP utilisées sur l'exercice)

* GP : Générosité du Public

→ **Les contributions en service** (mécénats de compétence et prestations de service) et les dons en nature (travaux, dons de matériel, mises à disposition d'espaces publicitaires) représentent 0,3 M€.

L'essentiel de ces contributions (90 %) est employé à la réalisation des Missions sociales de la Fondation.

BILAN SIMPLIFIÉ

LA FONDATION DISPOSE D'UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE, GARANTE DE SON INDÉPENDANCE ET DE LA PÉRENNITÉ DE SES ACTIONS

ACTIF		
EN M€	30/09/2025	30/09/2024
Actif immobilisé net	55,4	56,3
Immobilisations incorporelles et corporelles	12,3	13,2
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16,5	17,0
Immobilisations financières	26,6	26,0
Actif circulant	70,3	70,5
Créances reçues par legs ou donations	11,6	9,4
Autres stocks et créances	4,8	5,3
Valeurs mobilières de placement	46,0	52,8
Disponibilités	7,3	2,1
Charges constatées d'avance	0,6	0,8
TOTAL DE L'ACTIF	125,7	126,8

PASSIF		
EN M€	30/09/2025	30/09/2024
Fonds propres	56,9	59,4
Fonds reportés et dédiés	23,5	24,2
Fonds reportés liés aux legs ou donations	23,3	24,0
Fonds dédiés	0,2	0,1
Provisions pour risques et charges	2,8	3,0
Dettes	42,4	40,2
Emprunts et dettes financières	0,0	0,1
Dettes du passif circulant	41,2	38,8
dont dettes des legs et donations	4,8	2,4
dont dettes sur aides financières à verser	30,0	30,4
Produits constatés d'avance	1,2	1,3
TOTAL DU PASSIF	125,7	126,8

LES FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- Un volume conséquent de libéralités acceptées sur l'exercice mais des fonds reportés (fonds acceptés qui restent à percevoir) en légère diminution (-0,8 M€) du fait de la décision du Conseil d'administration d'utiliser une partie de ces ressources pour compenser la baisse de la collecte, dans une logique d'amortissement conjoncturel de la crise.
- Une stratégie de placements dynamique avec la mise en place de comptes courants rémunérés apportant flexibilité et rendement tout en maintenant des critères de prudence et de bonne gestion.

PRISES DE PARTICIPATIONS

La Fondation pour le Logement des Défavorisés a tissé des liens étroits avec des partenaires du champ de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre le mal-logement, en leur donnant notamment les moyens d'agir pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. À ce titre, elle possède des prises de participations dans plusieurs organismes dont les plus représentatives sont :

- 3,6 M€ d'immobilisations dans la « SA HLM Emmaüs habitat » afin de lui permettre de maintenir et produire du logement très social
- 6,0 M€ d'immobilisations dans la « SOLIKO » (ex SOLIFAP) afin d'aider à la structuration financière du secteur

- Des fonds propres qui s'établissent à 56,9 M€ (contre 59,4 M€ au 30 sept. 2024) du fait de l'intégration du résultat déficitaire de l'exercice (-2,5 M€).

À NOTER

- Les immobilisations financières comprennent le portefeuille de placement obligataire (16,6 M€) mais également des titres de participations (10,2 M€) dans plusieurs organismes du champ de l'économie sociale et solidaire.
- Les dettes sur aides financières à verser (30 M€) comprennent les aides financières restant à verser aux acteurs partenaires de la lutte contre le mal-logement pour des projets déployés sur une durée moyenne de trois ans.

SITUATION FINANCIÈRE

La Fondation dispose d'un fonds de roulement (principalement des fonds propres et réserves) qui s'établit à 37,4 M€ (contre 39,1 M€ en 2024), soit l'équivalent d'environ 7 mois d'activité.

Dans ce contexte de crise et d'incertitudes, ce fonds de roulement permet à la Fondation d'assurer la continuité de ses actions prioritaires à court terme.

LA FONDATION POUR LE LOGEMENT AGIT PARTOUT EN FRANCE



Fondation pour le Logement
Délégation générale
3, rue de Romainville
75019 Paris

- Agences régionales (et ESH pour Paris)
- Boutiques Solidarité *
- Pensions de famille
- Un Domicile Fixe et Décent pour Tous

* Réseau labellisé



La Fondation pour le Logement des Défavorisés est reconnue Don en Confiance depuis 1997, organisme indépendant qui contrôle la bonne utilisation des dons. Elle a choisi de se soumettre volontairement et annuellement à son contrôle afin d'obtenir sa reconnaissance impliquant le respect de son référentiel déontologique : respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement, éthique et responsabilité sociétale et environnementale.

L'intervention d'un commissaire aux comptes à la Fondation pour le Logement des Défavorisés est obligatoire au regard de la loi. Ses contrôles lui permettent de donner chaque année une « **certification des comptes annuels** », incluant celle du Compte de Résultat par Origine et par Destination. **Le commissaire aux comptes de la Fondation pour le Logement pour l'exercice 2025 est le Cabinet Mazars** qui a contrôlé toutes les informations publiées dans ce document, issues des documents financiers clos au 30 septembre 2025. Elles sont disponibles sur le site internet : www.fondationpourlelogement.fr ou obtenues gratuitement sur simple demande : contact@fondationpourlelogement.fr